



LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima
3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 212 – novembre 2012 – prix de revient : 0,50 euro

Editorial

Bien souvent, lorsque nous demandons aux curés ou aux évêques de pouvoir célébrer la sainte messe dans une église, ils nous répondent que c'est impossible car nous ne serions pas « en pleine communion avec l'Eglise ». Il y aurait donc une communion pleine et une communion non pleine avec l'Eglise. Essayons d'y voir un peu plus clair dans cette question.

Remarquons tout d'abord que le concept d'Eglise, pour la théologie catholique, est un concept analogue, qui admet deux sens différents bien que liés l'un à l'autre. L'Eglise désigne ainsi tout d'abord la société des fidèles, société visible et hiérarchique, dont on devient membre en recevant le sacrement de baptême, elle désigne également la communion des saints, c'est-à-dire la communion mystique de tous les justes d'ici-bas et de tous les saints du ciel dans une même dépendance vis-à-vis du Christ, union fondée sur le lien intérieur de la grâce sanctifiante. L'Eglise société n'existe que pour nous permettre d'être uni à Jésus-Christ par le lien de la charité, qui suppose celui de la foi. Lorsqu'on parle de l'appartenance à l'Eglise, il s'agit du premier sens de ce mot : l'Eglise visible et hiérarchique. Les critères d'appartenance sont dans ce cas objectifs et extérieurs, ce qui n'est pas le cas de notre union intime à Notre Seigneur par la grâce sanctifiante.

Le pape Léon XIII, dans son encyclique *Immortale Dei* (1^{er} novembre 1885), nous dit à propos de l'Eglise : « Car le Fils unique de Dieu a établi sur la terre une société qu'on appelle l'Eglise, et il l'a chargée de continuer à travers tous les âges la mission sublime et divine que lui-même avait reçu de son Père. Bien que composé d'hommes comme la société civile, cette société de l'Eglise, soit pour la fin qui lui est assignée, soit pour les moyens qui lui servent à l'atteindre, est

surnaturelle et spirituelle. Elle se distingue donc et diffère de la société civile ». Pour être membre de l'Eglise, il faut tout d'abord avoir reçu le baptême valide. Il faut ensuite professer la même foi catholique et la même loi de Notre Seigneur, sous peine d'être séparé de l'Eglise pour cause d'hérésie. Il faut participer aux mêmes sacrements et au même culte. Il faut enfin obéir aux pasteurs légitimes et principalement au pontife romain, successeur de saint Pierre à la tête de l'Eglise, chef visible tenant la place de Jésus-Christ, chef invisible. Ceux qui refusent une telle obéissance se séparent de l'Eglise pour cause de schisme.

L'appartenance à l'Eglise

Quant à nous, nous sommes bien catholiques, membres de l'Eglise fondée par Jésus-Christ, une, sainte, catholique, apostolique et romaine. Nous professons la foi catholique dans son entier, le Credo, les dogmes, les enseignements solennels et définitifs des papes et des conciles. Nous participons au culte catholique et aux sacrements selon des rites canonisés par saint Pie V et qui, selon la reconnaissance tardive du pape actuel, n'ont jamais été abrogés et sont donc de manière parfaitement légitime la loi de l'Eglise. Pour ce qui est de l'obéissance, nous rappelons simplement ce jugement dogmatique du Concile Vatican I : « Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre, afin qu'ils publient une nouvelle doctrine que le Saint Esprit leur révélerait, mais afin qu'ils gardent saintement et exposent fidèlement le dépôt de la foi, c'est-à-dire la Révélation transmise par les apôtres, avec l'assistance du Saint Esprit » (constitution dogmatique *Pastor Aeternus*). Le pape et les évêques n'ont pas autorité sur l'Eglise pour imposer de nouvelles doctrines élaborées par un concile pastoral et qui s'opposent à la Tradition constante de l'Eglise, à son enseignement de toujours. Comme le rappelle Cajetan cité par la

cardinal Journet (*L'Eglise du Verbe incarné* – tome I) : « Tout ce pouvoir n'est donné au pape que pour servir l'Eglise. Elle est plus grande que lui, non par l'autorité, mais par la bonté et la noblesse. C'est la papauté qui est pour l'Eglise et non l'inverse : ce qui est fin est toujours meilleur que ce qui est moyen ». Saint Paul le disait au tout début de l'Eglise : « Mais quand nous-mêmes, quand un ange venu du ciel, vous annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème » (Gal I, 8). C'est donc au nom de la profession publique de la foi, bien essentiel de l'Eglise, que nous refusons d'obéir aux démolisseurs de l'Eglise qui, consciemment ou non, s'opposent à des vérités professées depuis toujours comme la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'Eglise unique arche de salut ou la caractère propitiatoire du sacrifice de la messe. Nous sommes donc bien membres de l'Eglise, membres d'un temps de crise, désolés d'avoir à résister à l'autorité et priant avec instance pour qu'enfin le pasteur suprême guide le troupeau du Christ aux verts pâturages de la foi et non dans les landes empoisonnées de la compromissions avec l'idéologie de la Révolution.

Mais revenons à notre interrogation du départ : cette expression nouvelle de communion pleine ou non pleine avec l'Eglise. De tout ce que nous avons exposé précédemment, nous pouvons voir que l'appartenance à l'Eglise est ou n'est pas. Je suis catholique ou je ne le suis pas : je ne peux l'être en partie. Je peux par contre être un catholique plus ou moins fervent, plus ou moins pieux. Je peux grandir dans l'amitié avec Dieu ou au contraire voir ma charité se refroidir. Cette incorporation à géométrie variable est une nouveauté du Concile Vatican II destinée à battre en brèche le dogme « Hors de l'Eglise point de salut » (qu'il faut comprendre avec les distinctions nécessaires, mais là n'est pas mon propos aujourd'hui). La constitution dogmatique *Lumen gentium*, au numéro 8, affirme tout d'abord que l'Eglise du Christ « subsiste » dans l'Eglise catholique. Tous les documents antérieurs traitant de cette question affirmaient l'identité entre l'Eglise du Christ et l'Eglise catholique : l'Eglise catholique est purement et simplement l'Eglise fondée par Jésus-Christ, reconnaissable à ses notes énumérées dans le Credo. Il s'agit maintenant d'une subsistance dans un ensemble plus vaste, ou tout au moins d'une distinction réelle entre l'Eglise du Christ et l'Eglise catholique. Cette nouvelle expression rend possible l'œcuménisme. Le texte du concile se poursuit d'ailleurs ainsi : « des

éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors des structures de l'Eglise catholique, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Eglise du Christ, appellent par eux-mêmes l'unité catholique ». La même idée est reprise dans un autre texte du concile (*Unitatis redintegratio* N°3) : « ces Eglises et Communautés séparées, bien que nous les croyions victimes de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme des moyens de salut ». Cette idée sera approfondie par la suite. Un document publié dans la *Documentation Catholique* du 6 avril 1997 parle de « la valeur salvifique des religions » et affirme : « Dans les religions, c'est le même Esprit qui agit que celui qui guide l'Eglise ».

Il faut pourtant faire ici une distinction capitale : les autres religions ont peut-être des éléments de vérité et de sanctification, mais coupés du tronc alimenté par la sève. Les protestants ont ainsi l'Ecriture sainte ou le baptême, mais ces vestiges de l'Eglise catholique sont intégrés dans une religion fausse qui en soit ne peut conduire au salut. Ce n'est que par accident qu'un luthérien qui lit la Bible pourra adhérer à l'Eglise et non pas en raison de son appartenance à telle secte protestante. Il y a là toute la différence entre un arbre vivant qui porte du fruit et des branches d'arbres, même considérables, coupés du tronc, ou encore entre la maison habitée et entretenue et les ruines d'une maison. Matériellement, les deux maisons contiennent des pierres, des poutres, des tuiles : mais l'une est apte à protéger ses habitants, l'autre ne peut tout au plus qu'offrir un précaire abri à des voyageurs égarés qui ne craindraient pas trop les chutes de pierres.

Cette notion de communion pleine ou non encore pleine avec l'Eglise ouvre la voie à l'affirmation que toutes les religions mènent à Dieu, que Dieu se sert d'elles pour conduire les hommes au salut. C'est cependant cette même notion qui nous est sans cesse resservie pour nous vouer aux gémonies et nous refuser tout accès aux églises. Décidément, les textes de Vatican II n'ont pas fini de montrer leur élasticité extrême, au gré des envies des interprètes officiels en place aujourd'hui.

Pour finir, une petite anecdote qui date du pèlerinage de Lourdes de 2008. L'évêque de Tarbes ne voulait pas que nos évêques célèbrent la messe dans le sanctuaire, alors que des anglicans, qui ne sont ni évêques, ni même prêtres, ont pu le faire. Mgr Fellay s'en est ému : il lui fut répondu que nous n'avions qu'à nous déclarer hors

de l'Eglise pour avoir toutes les permissions demandées...

Catholiques nous sommes, catholiques nous voulons mourir, dans l'amour de l'Eglise et à son service.

Abbé Ludovic Girod



Activités paroissiales

Intention de la Croisade du Rosaire :

Les âmes du Purgatoire

Intention de la Croisade Eucharistique :

Les Croisés défunts et les âmes du Purgatoire

Catéchismes :

Reims :

Enfants : le mercredi de 17h15 à 18h15 en période scolaire (préparation à la communion solennelle)

Adolescents : le samedi de 9h45 à 10h45 en période scolaire

Adultes : les 2ème et 4ème mardis du mois de 20h30 à 21h30 (thème : histoire sainte)

Mardi 13 : la législation moaïque

Mardi 27 : la conquête de la Terre Promise

Charleville-Mézières :

Enfants : le samedi 10 et 24 de 17h00 à 18h00

Troyes

Adultes : le dimanche 11 après la messe

Cercles de Tradition :

Reims : prochain cercle le samedi 8 décembre

Troyes : le dimanche 25 après la messe (Catéchisme catholique de la crise de l'Eglise)

Charleville-Mézières : le samedi 3 après la messe (les sacrements)

Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) : réunion au Prieuré le samedi 17 de 14h00 à 17h00

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) : idem

Scouts (garçons de 12 à 18 ans) : prochaine activité durant les vacances de Noël

Dates à retenir :

Dimanche 13 janvier 2013 : galette des rois du Prieuré à Lavannes.

Carnet de famille

Baptême

Basile Picard le 17 novembre à Reims

Enterrement

Le mardi 13 novembre à Saint-Quentin

René Langrand

Projection publique du film

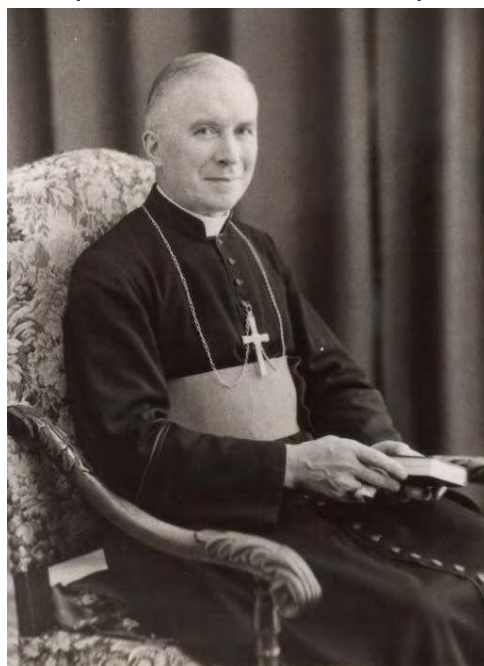
Mgr Lefebvre

Un évêque dans la tempête

le jeudi 29 novembre à 20h30

au cinéma Opéra de Reims

(3, rue Théodore Dubois)



Quête pour les missions 2012

Au profit du Mexique et de l'Amérique du Sud

Saint-Quentin : 258,11 €

Charleville-Mézières : 201,16 €

Le-Hérie-la-Viéville : 186,20 €

Reims : 90,70 €

Troyes : 87,50 €

Un grand merci pour votre générosité

Au fil du temps

Samedi 6 octobre : sortie des louveteaux et des jeannettes dans les bois de Verzy, tout près des fameux Faux. Le temps maussade et les quelques gouttes de pluie n'ont pas empêché les jeux et les découvertes dans la forêt.

Ce même jour, 1^{er} samedi du mois, chapelet dans la cathédrale de Reims pour la défense de la vie et en réparation des crimes de l'avortement. Nous essayerons de nous y tenir régulièrement cette année.

Du 8 au 13 : l'Abbé Girod était au séminaire de Flavigny-sur-Ozerain pour y suivre sa retraite annuelle avec les séminaristes de 1^{ère} année. Il y rencontra Raphaël Tassot, entré au séminaire cette année après une année consacrée au MJCF. Ce fut au retour que sa voiture tomba en panne, en plein Châlons-en-Champagne. Un passant se chargea de conduire la voiture dans un garage et une famille de fidèles de l'Épine accompagna l'Abbé jusqu'au Prieuré.



Le séminaire Saint-Curé-d'Ars à Flavigny

Vendredi 19 : sortie pédagogique de l'école Saint-Rémi. Nous visitâmes le matin l'usine des biscuits Fossier près de Reims. Après une présentation de l'entreprise et de ses produits (avec une dégustation), nous empruntâmes un vaste couloir avec de grandes vitres et surplombant les salles de fabrication. La visite se termina bien sûr dans la boutique aux paquets alléchants. Le déjeuner fut pris dans le Parc de Champagne, désormais accessible gratuitement au public, près de jeux pour enfants et d'une aire de fitness (que ne va-t-on pas inventer ?). L'après-midi se passa à visiter le Musée Saint-Rémi installé dans les bâtiments de l'Abbatiale. Une guide nous donna des explications sur les tapisseries racontant la vie de saint Rémi, puis nous visitâmes librement le reste

du musée. Au milieu des collections d'armes de l'Empire, un téléphone intrigua les élèves : il n'avait pas de touches, mais un bizarre cadran circulaire avec des trous. Un guide, amusé par l'ignorance des enfants, le leur fit essayer pour appeler un autre poste interne. Un grand merci à l'Abbé Coulomb qui a préparé cette visite.

Dimanche 21 octobre : saint Walfroy. Une troupe peu nombreuse mais bien vaillante pour attaquer l'ascension au sanctuaire de saint Walfroy s'ébranle en ce magnifique dimanche après-midi. Le parcours commencé à Margut par le chant du chapelet se poursuit par la méditation du Chemin de Croix avant la grande supplication des litanies adressée au saint patron de notre chapelle. Puis quelques prières dans l'église du sanctuaire et le chant à saint Walfroy achève ce beau pèlerinage qui mériterait d'être remis en valeur.

Que le saint protecteur des Ardennes prenne en pitié les descendants de ceux qu'il parvint à convertir en masse par son exemple et sa prédication ! Saint Walfroy, sauvez les Ardennes !

Du 27 au 29 : Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes. Les pèlerins se retrouvèrent nombreux pour honorer Notre-Dame, en présence de Mgr de Galarreta. Ce fut l'Abbé Coulomb qui accompagna les pèlerins de la région et participa au ministère sur place. Pendant ce temps, l'Abbé Girod assurait le ministère dominical dans les Ardennes, la Marne et l'Aube.

Du 29 octobre au 1^{er} novembre : camp scout de la Troupe Saint-Sébastien au château d'Étrepy. Pour une fois, il ne plut pas durant le camp. Les températures furent assez fraîches, mais sans excès. Les scouts s'exercèrent à différentes techniques, s'instruisant pour servir.

Jeudi 8 novembre : l'Abbé Girod se rendit à Troyes le soir pour y donner une petite conférence sur la messe de toujours et la nouvelle messe à des étudiants intéressés par ces questions.

Vendredi 9 : Réunion des prieurs à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Mgr Fellay nous donna une conférence sur les derniers événements concernant les rapports avec les autorités romaines en vue d'une régularisation canonique de la Fraternité. Du côté du Vatican, aucune régularisation n'est envisageable sans l'acceptation

du concile Vatican II, de la nouvelle messe et des réformes de ces dernières décennies. Il nous faut continuer le combat de la foi sans faiblir et sans

s'aigrir, tenant ferme la doctrine, la messe et les sacrements, refusant les erreurs mortifères du Concile et leurs développements ultérieurs.

Vie spirituelle

Dies irae, dies illa

Ce mois de novembre qui va commencer, ou « mois des défunts », nous remet sous les yeux et dans notre pensée la destinée de tout homme sur la terre quel qu'il soit : du mendiant au plus riche, du simple sujet au plus grand prince, nous sommes tous voués à la mort. Mais cette mort n'est qu'un passage, une séparation, un moment ; et c'est pour cette raison qu'au-delà de cette réalité, l'Eglise, en bonne mère attentive et empressée, nous demande de regarder l'*Après* : qu'y a-t-il *après* la mort ? Où serai-je ? Nous devons considérer ces questions pour nous-mêmes et pour notre prochain.

Vous le savez, mais il n'est pas inutile de le rappeler, il y a quatre lieux où l'âme séparée du corps peut vivre après son passage sur terre : le ciel, l'enfer, le purgatoire, les limbes.

- a) Le ciel pour l'âme purifiée de toute faute et ayant expié toutes les peines dues à ses fautes.
- b) L'enfer pour l'âme en état de péché mortel, même un seul péché mortel, même le « plus petit » péché mortel.
- c) Le purgatoire (de durée temporaire) pour l'âme en état de grâce mais devant encore subir quelques peines temporelles à cause de ses fautes vénielles.
- d) Les limbes pour l'âme non purifiée du péché originel mais coupable d'aucun péché personnel.

Après cette rapide considération, il est opportun de nous poser la question suivante : « Si je meurs *maintenant*, où irai-je ? ». Chers fidèles, l'homme n'est pas seulement destiné à la mort. Il y a surtout *après la mort* : songeons-y car « vous ne savez ni le jour, ni l'heure » Aurons-nous le temps de demander pardon ?

Ce mois consacré aux défunts par l'Eglise nous rappelle également le devoir de charité ou de justice qui incombe à chaque chrétien vis-à-vis des

âmes faisant partie de l'Eglise souffrante et vivant au purgatoire. Nous devons les aider à sortir de ce lieu de souffrances qui, rappelons-le, est aussi terrible que l'enfer quant aux peines qu'on y subit, et n'en diffère que par *l'espérance certaine* d'en sortir un jour pour contempler Dieu.



Nous devons profiter tout spécialement des huit premiers jours du mois où une indulgence plénière peut être gagnée chaque jour pour les âmes du purgatoire en visitant un cimetière et en y priant même mentalement pour les défunts.

Rappelons en passant les conditions habituelles pour gagner une indulgence plénière :

- 1) être en état de grâce ;
- 2) confession dans les huit jours avant ou après l'œuvre ;
- 3) communion ;
- 4) prières aux intentions du Souverain Pontife ;
- 5) pas d'attache au péché, même véniel, sinon l'indulgence n'est que partielle.

Les intentions du Souverain Pontife sont les suivantes :

- 1) exaltation de l'Eglise ;
- 2) propagation de la foi ;
- 3) extirpation de l'hérésie ;
- 4) conversion des pécheurs ;
- 5) concorde entre les princes chrétiens
- 6) autres biens du peuple chrétien.

Enfin, ce petit effort accompli (en effet, en quel village n'y a-t-il pas de cimetière ?) est même d'un grand bénéfice pour nous, car non seulement il

nous permet de nous dégager de notre « moi », mais bien plus, il nous fait gagner des intercesseurs dans le ciel : l'âme délivrée du purgatoire prie pour nous et demande à Dieu pour nous la grâce et le salut. Ce n'est pas rien !

Chers fidèles, prions donc pour nos défunts et pensons à notre propre fin.

Que Dieu vous bénisse.

Abbé Coulomb

Les charnières

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire du début du concile œcuménique Vatican II, nous publions cet article du R.P. Calmel, O.P., paru dans le numéro 140 de la revue Itinéraires (février 1970).

Dans la foi chrétienne le dogme du péché originel n'occupe pas une place aussi éminente que le dogme de l'Incarnation rédemptrice du Fils de Dieu. Cependant si le péché originel est nié ou, ce qui est pire, s'il est présenté en termes équivoques, alors le dogme de la Rédemption se videra peu à peu de tout contenu.

Le point essentiel de la foi dans l'Eglise n'est pas l'infailibilité du Pape, quand il parle *ex cathedra*, infailibilité qui est indépendante de l'accord des évêques. Le point essentiel de notre foi dans l'Eglise est de reconnaître dans cette société spirituelle la société hiérarchique de la grâce chrétienne. Il reste que, si l'on néglige la définition véritable de l'infailibilité, l'Eglise, dans le climat actuel de démocratisme et de messianisme social, sera réduite à une sorte d'O.R.U.¹ syncrétiste, indéfiniment malléable.

Ce qui importe premièrement dans notre attente du retour du Christ, ce n'est point la pensée de la sentence d'éternelle damnation qu'il portera contre un grand nombre d'hommes (je n'affirme pas qu'il seront le plus grand nombre, je dis avec les textes sacrés un grand nombre). Ce qui importe le plus dans notre attente du Christ c'est l'espérance du ciel et la certitude qu'il *fait tout coopérer au bien de ceux qu'il aime*. Ceci dit, si nous supprimons du contenu de notre foi l'Enfer éternel pour beaucoup d'hommes, ou si nous négligeons ce dogme, notre attente de la vie éternelle et de la Parousie va se dissoudre dans un sentimentalisme inconsistant et

l'obligation morale ne tardera pas à perdre tout sérieux. Rien ne sera véritablement décisif.

Croire dans la Messe ce n'est pas croire que l'offertoire soit absolument indispensable à la validité, que le canon romain soit absolument le seul possible, que l'usage de la langue vulgaire transforme nécessairement la messe catholique en cène protestante – enfin qu'il soit intrinsèquement sacrilège de recevoir la communion dans la main. Croire dans la Messe c'est croire que, en vertu de la double consécration par le prêtre, dans un encadrement rituel approprié, défini par l'Eglise, le sacrifice de la Croix est sacramentellement renouvelé, le Christ rendu réellement présent comme hostie et comme nourriture spirituelle. Seulement puisque le saint Sacrifice, qui est établi par le Christ comme immuable, doit être offert en gardant son invariabilité et puisque de plus, en notre temps, les rites sacramentels perdent leurs arêtes vives et tendent à devenir interchangeables avec les rites hérétiques, eh ! bien, si, pour la sainte Messe, vous supprimez l'offertoire, la canon romain latin, la mise à part du prêtre dans la droite de toucher l'hostie consacrée, si vous faites tout cela, vous arriverez à vider de son sens la double consécration et transformer en un mémorial vide un sacrifice réel – le même sacrifice que celui de la croix, mais offert sous les espèces sacramentelles.

On pourrait dire que les vérités de foi les plus importantes, celles qui expliquent, si on peut dire, toutes les autres, s'articulent entre elles grâce à des vérités qui, sans être centrales, jouent le rôle de

charnières. Si vous faites craquer ces charnières ou si elles deviennent cotonneuses, je veux dire si vous leur enlevez toute précision, c'est l'appareil entier de la foi que vous faites craquer. S'il est permis de prendre une image militaire en un domaine purement spirituel, disons qu'il en va du corps de doctrine chrétienne comme des troupes



d'invasion. Ces troupes s'articulent en plusieurs armées ; si vous intervenez victorieusement à la jointure des armées, si vous faites craquer la charnière et rompez la liaison vous êtes bien près d'avoir mis l'envahisseur hors de combat. Il ne reste aux armées qu'à se débander ou se rendre. De même dans la doctrine chrétienne. Pour la miner et, concrètement, pour ravager la foi des fidèles, le modernisme n'a pas besoin d'attaquer de front la divinité de Jésus, l'existence de la vie éternelle, la sainteté de l'Eglise, l'efficacité sanctifiante des sacrements, la maternité divine de Notre-Dame. Le procédé est beaucoup plus simple et risque beaucoup moins de donner l'éveil. Il suffira de parler en termes vagues et mous du péché originel, de l'Enfer, de la distinction irréductible entre prêtre et laïc, des lois qui président aux rites sacramentels, de la virginité perpétuelle de Marie. Ces vérités une fois dissoutes, les dogmes de l'Incarnation rédemptrice et de l'Eglise le seront à leur tour et comme automatiquement.

Du reste, pour avoir encore plus de chances d'aboutir, le modernisme pratique le schisme dans la durée. Il ignore tous les Conciles sauf Vatican II. Et comme Vatican II n'a rien défini, rien condamné, on voit tout de suite la nécessaire inconsistance d'un exposé de la foi qui ne prend

ses points de référence que dans un concile « pastoral » qui s'est voulu a-dogmatique.

Pour achever de donner le change sur ses bonnes intentions, le modernisme, qui expose la foi en mettant de côté tous les conciles sauf Vatican II, allègue surabondamment des textes de l'Ecriture. Seulement l'Ecriture a besoin, pour révéler sa profondeur et son mystère véritable, de l'interprétation de la sainte Eglise, c'est-à-dire des précisions et définitions dogmatiques. Alléguée sans tenir compte des définitions et précisions du Magistère, l'Ecriture peut être tirée dans bien des sens. On tombe dans un biblisme amorphe et bientôt hérétique. Or c'est bien dans un tel biblisme que tombent les présentations de la foi qui ne veulent plus comme règle que le concile atypique de Vatican II avec les Ecritures.

Afin de pouvoir lire en paix saint Jean et les évangiles, afin de me nourrir en vérité des paroles de Jésus et participer à ses états, afin de dérouler paisiblement mon chapelet, je veux connaître et garder les définitions du Chalcedoine et de Trente et leurs anathèmes ; le tome à Flavien les anathématismes de saint Cyrille et de saint Léon et les canons sur le péché originel.

Afin de méditer en paix sur le second avènement du Christ je veux savoir à quoi m'en tenir sur l'Enfer. Afin de célébrer dignement la Messe je veux garder l'Ordo de saint Pie V. Afin de vivre de l'Eglise je me refuse à reconnaître le nouveau type de gouvernement « révolutionnaire » qui s'est introduit partout, avec le parti-pris de ne prononcer aucune sanction contre les novateurs.

R.Th. Calmel, o.p.

1 – Office des Religions Unies

Merci

à tous les fidèles qui ont répondu à notre appel à l'aide. Les fonds récoltés ont permis d'assainir la situation financière du Prieuré et nous permettent d'envisager avec optimisme l'avenir.

Que saint Joseph soit remercié d'avoir pris soin de nous. Une neuvaine de messes sera célébrée pour nos bienfaiteurs du 17 au 25 décembre : ce sera notre cadeau de Noël.

		Calendrier liturgique novembre 2012	Prieuré N-D-de-Fatima 3, rue Charles Barbelet 51360 Prunay 03 26 61 70 71	Reims Eglise N-D de France 8, rue Edmé Moreau 03 26 61 70 71	Charleville-Mézières Chapelle St-Walfroy 20, rue de Clèves 03 26 61 70 71 06 61 80 04 37
jeudi	1	Toussaint		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
vend	2	Commémoration des fidèles défunts	Messes : 11h00 et 11h30	Conf : 18h – M : 18h30	Messe : 18h00
sam	3	De la férie		Conf : 10h45 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	4	23 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	5	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	6	De la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	7	De la férie	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	8	Les Quatre saints couron.	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	9	Dédic. du Très St Sauveur	Messe : 11h00	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	10	Saint André Avellin		Conf : 10h45 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	11	24 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	12	Saint Martin Ier	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	13	Saint Didace	Messe : 11h15		
mer	14	Saint Josaphat	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	15	Saint Albert le Grand	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	16	Sainte Gertrude	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	17	Saint Grégoire le Thauga.		Conf : 10h45 – M : 11h	Messe : 18h30 (Lametz)
dim	18	25 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	19	Ste Elisabeth de Hongrie	Messe : 11h15		
mardi	20	Saint Félix de Valois	Messe : 11h15		
mer	21	Présentation de la S Vierge		Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	22	Sainte Cécile	Messe : 11h15		
vend	23	Saint Clément Ier		Conf : 18h – M : 18h30	
sam	24	Saint Jean de la Croix		Conf : 10h45 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	25	Dernier dimanche après la Pentecôte		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	26	Saint Sylvestre	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	27	De la férie	Messe : 11h15		
mer	28	De la férie	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	29	Saint Saturnin	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	30	Saint André	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	

Joinville (52) : Couvent des Annonciades – 22 avenue Irma Masson

Se renseigner désormais auprès du Prieuré Saint-Nicolas, de Nancy. Tél. : 09 53 84 61 70

Troyes (10) : Chapelle Saint-Bernard – 28, rue des Prés l'Evêque

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 17h30, messe à 18h00

Saint-Quentin (02) : Chapelle de l'Immaculée Conception – 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 10h45

Le-Hérie-la-Viéville (02) : Cours Notre-Dame des Victoires – rue du Château (03 23 61 00 83)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 8h30. Messe en semaine : se renseigner